

Consultation du public du 7 avril au 7 juillet 2026

l'eau
D'ILE-DE-FRANCE
Source de confiance

**Projet d'insertion d'une
unité de traitement
membranaire**
sur l'usine de production d'eau
potable à Neuilly-sur-Marne (93)



Réunion publique de clôture à Noisy-le-Grand

2 juillet 2026



DÉROULÉ DE LA RÉUNION PUBLIQUE DE CLOTURE

Mot d'accueil d'Inès MERBAH, maire de Vaujours et vice-présidente du SEDIF

1. Intervention du président de la commission d'enquête
2. Rappel du projet
3. Intervention du maître d'ouvrage
4. Temps participatif
5. Conclusion

**Mot d'accueil d'Inès MERBAH, maire
de Vaujours et
vice-présidente du SEDIF**



**1 – Intervention du président de la
commission d'enquête**

Jean-Marie PAULOT

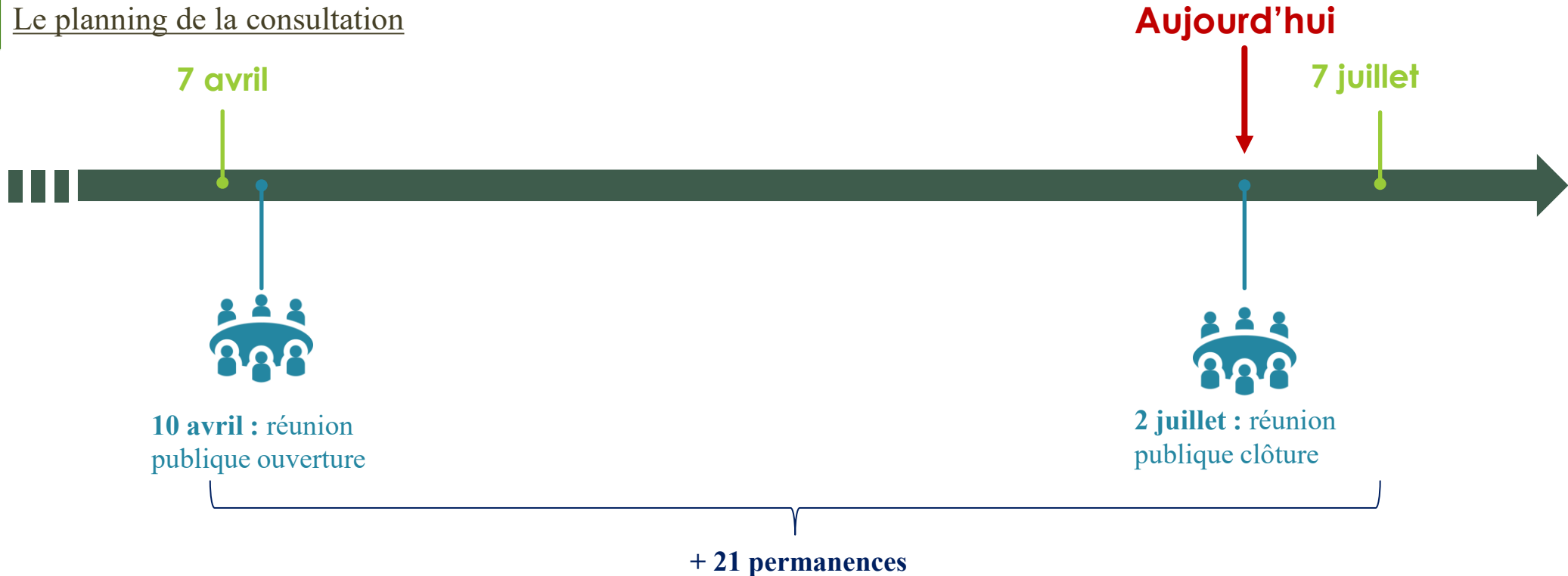
1- Introduction

Cette deuxième réunion publique dite de « clôture » est l'occasion de faire un point sur la participation à la « consultation du public » sur le projet de filière membranaire porté par le SEDIF et Franciliane.

Cette consultation se termine le 7 juillet.



Le planning de la consultation



2 - Les contributions et avis déposés sur le registre numérique

A la date du 30 juin 2026 (registre au 1^{er} juillet) :

➤ 54 contributions déposées dont 17 par 6 associations :

- Nature et société
- Epinay + Saine 93
- Environnement 93
- France Nature Environnement
- Association Coordination Eau d'Ile-de-France
- Mouvement national de lutte pour l'environnement 93 (MNLE93 NEP)

➤ 3 Avis obligatoires :

- Avis ARS
- Avis de la CLE du SAGE Marne Confluence
- Avis de la MRAe

➤ Compléments demandés par la DRIEAT

➤ 4 avis de collectivités territoriales sur les 56 saisies par la préfecture le 4 mars dernier : 2 communes (Saint-Denis et Neuilly-Plaisance); 2 EPT (Roissy Pays de France et Plaine Commune)

Réponses apportées ou en cours sur le registre

3 - Les Permanences

21 permanences de prévues :



- 21 réalisées
- Bilan (au 30 juin) : 4 personnes rencontrées

➔ La dernière à Neuilly-sur-Marne le 1^{er} juillet

En synthèse :

- Participation du public modeste en près de 3 mois bien que la commission d'enquête ait demandé au SEDIF de relancer la communication :



Communication supplémentaire réalisée courant mai par le SEDIF

4 - Les visites et téléchargements de documents

A la date du 30 juin 2026 :

- 733 visiteurs
- 3 594 visites
- 690 téléchargements : les documents les plus téléchargés :
 1. Note de présentation non technique (46 téléchargements)
 2. Avis ARS (42 téléchargements)
 3. Description du projet (41 téléchargements)
 4. Avis MRAe (39 téléchargements)
 5. Etude d'impact (38 téléchargements)

5 - Le travail de la commission

Le travail de la commission ne se borne pas à enregistrer les contributions, les avis et les réponses du maître d'ouvrage et à « thématiser » le tout, il lui faut s'ouvrir à des analyses extérieures.



Rencontres effectuées :

- Une garante de la CNDP
- Directeur de l'association coordination Eau Ile de France
- Eau de Paris (DG adjointe et directeur technique à propos d'Orly)
- Agence de l'Eau Seine Normandie
- Services techniques de la Mairie de Neuilly-sur-Marne



En attente de réponse : SIAAP

6 - Le déroulement de la réunion

Mise en ligne après la réunion du :

- Support de présentation de cette réunion,
- Verbatim,
- Compte rendu,

La commission d'enquête a demandé au maître d'ouvrage de présenter les sujets suivants :

- Les travaux et les nuisances : les travaux sur le site de l'usine et les travaux RTE; aucune contribution sur ce sujet important
- Les résultats des « pilotes » qui fonctionnent depuis mars 2025 avec le taux d'abattement des micropolluants
- Le volume des effluents membranaires et leur dilution

Projet d'insertion d'une unité de
traitement membranaire
sur l'usine de production d'eau potable à
Neuilly-sur-Marne (93)

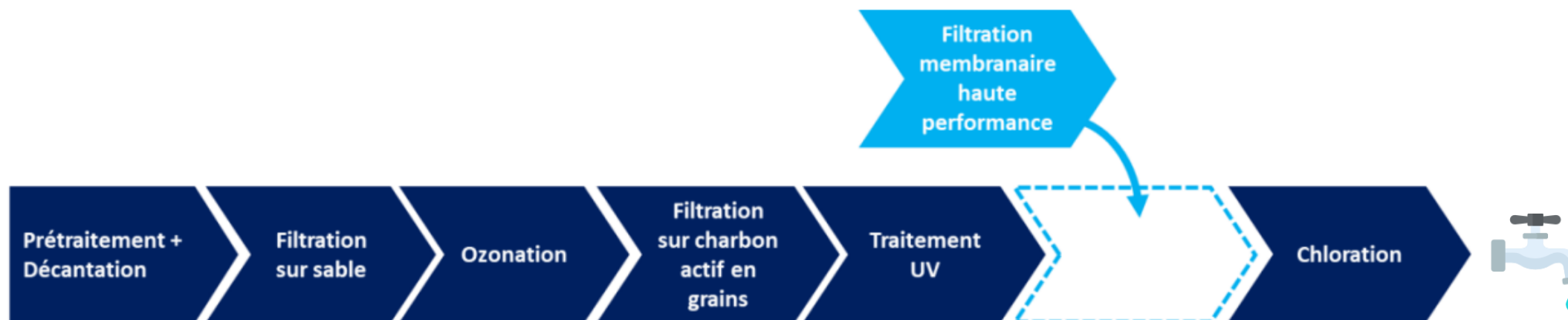


2 – Rappel du projet

RAPPEL DU PROJET

Un traitement de l'eau 100% membranaire, sans mélange, ni reminéralisation

Filière de traitement membranaire entièrement nouvelle au sein de la filière actuelle + unité de traitement des effluents membranaires

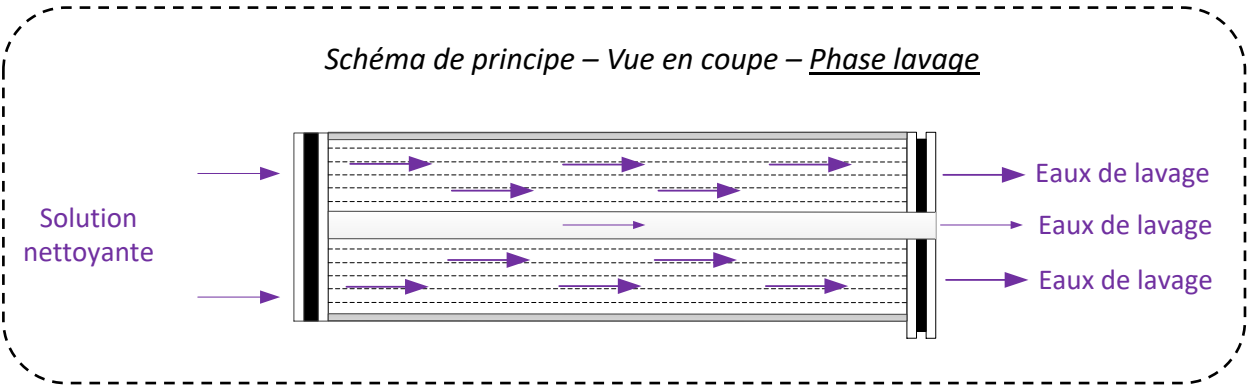
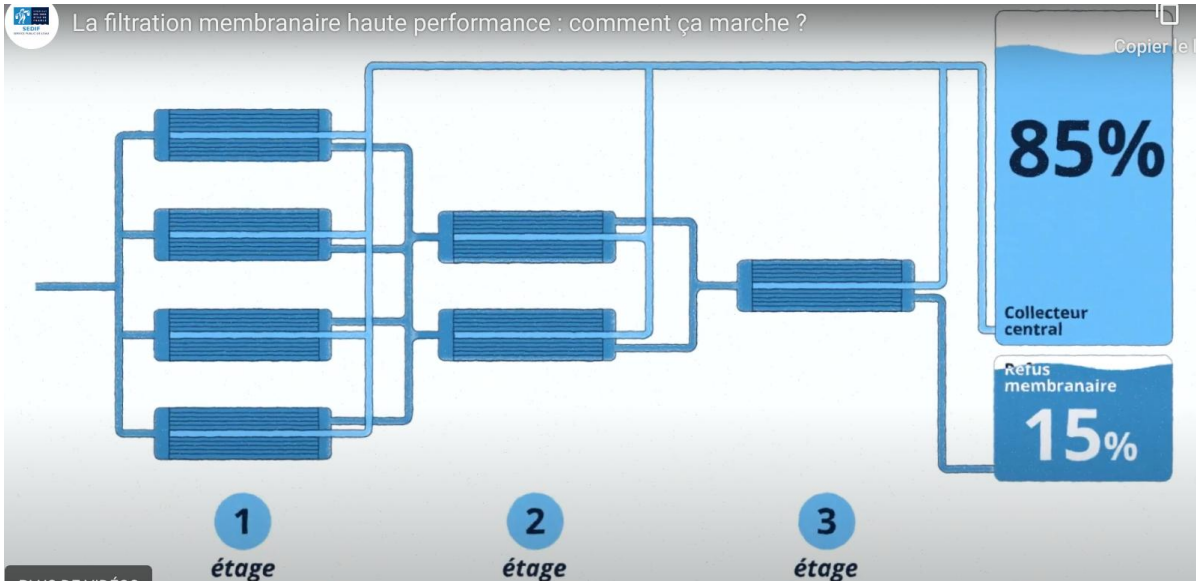
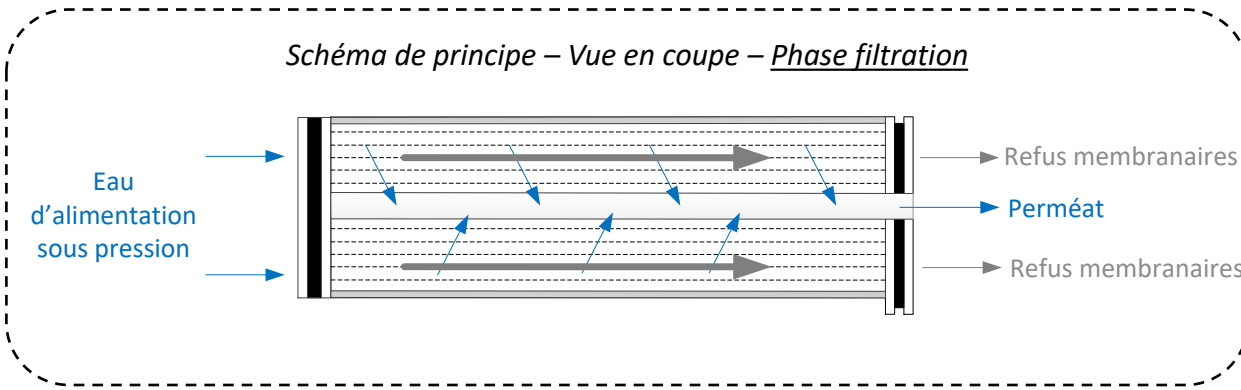


Conséquences :

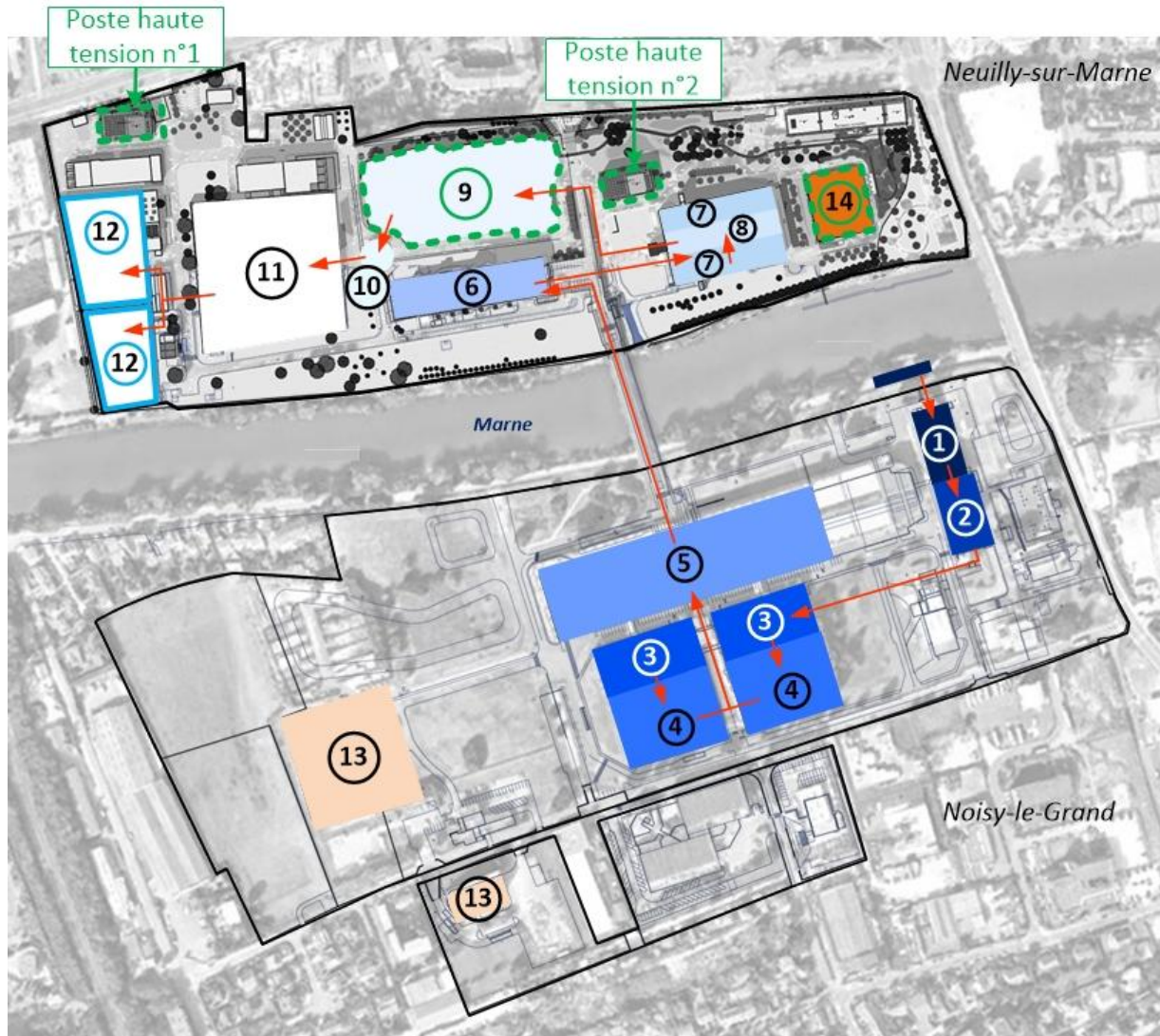
- Réduction des micropolluants
- Réduction de la matière organique (eau sans chlore)
- Réduction du calcaire

FONCTIONNEMENT DE LA FILTRATION MEMBRANAIRE

Exemple de membrane



RAPPEL DU PROJET



- ① Prise d'eau et unité nourricière
- ② Coagulation
- ③ Floculation
- ④ Décantation
- ⑤ Filtration sur sable
- ⑥ Ozonation
- ⑦ Filtration sur charbon actif
- ⑧ Traitement UV
- ⑨ **FMHP**
- ⑩ Chloration
- ⑪ Remise à l'équilibre
- ⑫ Réservoirs
- ⑬ Usine des terres existante
- ⑭ **Unité de traitement des effluents membranaires**

Projet d'insertion d'une unité de traitement membranaire
sur l'usine de production d'eau potable à
Neuilly-sur-Marne (93)



3 – Intervention du maître d'ouvrage

3.1 – Thématiques examinées à la demande de la commission d'enquête

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



Organisation du chantier sur l'usine

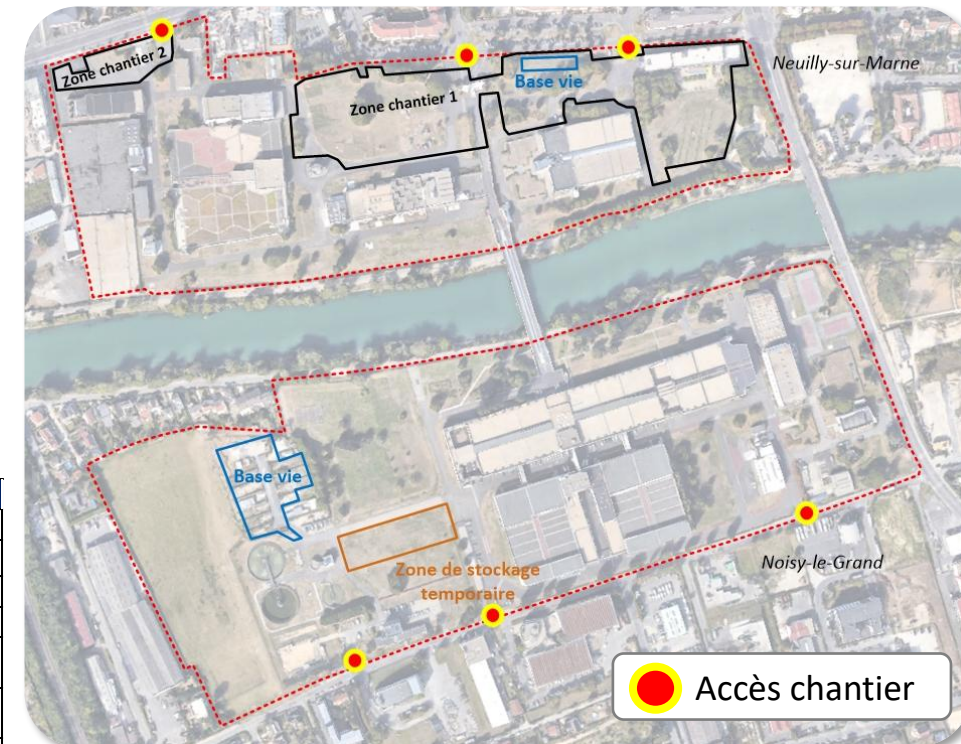
- 2 zones de chantier côté Neuilly-sur-Marne
- 1 zone de chantier côté Noisy-le-Grand



Planning du chantier

- Décembre 2026 à janvier 2031

Travaux	2026				2027				2028				2029				2030				2031						
	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D	J
● Installation de chantier yc travaux préparatoires	■																										
● Bâtiment FMHP (Fondation et GC)					■																						
● Terrassement FMHP									■																		
● Construction bâtiment traitement effluents membranaires													■														
● Terrassement bâtiment traitement effluents membranaires																	■										
● Construction bâtiment HT1													■														
● Construction bâtiment HT2													■														
● Réseaux interne usine	■																										
● Equipements bâtiment FMHP													■														
● Equipements bâtiment traitement effluents membranaires													■														
● Equipements postes HTB et distribution HTA													■														



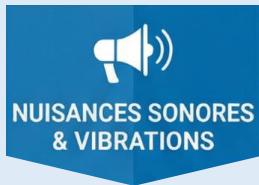
Horaires chantier : du lundi au vendredi 7h30-18h
*hors périodes exceptionnelles

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



Les mesures d'évitement et de réduction des nuisances en phase chantier



Mesures de protection acoustique

- ✓ Installation d'une clôture acoustique localisée
- ✓ Utilisation de matériel moderne insonorisé



Solutions pour le calme des riverains

- ✓ Priorité aux équipements électriques
- ✓ Remplacement des bips de reculs par des signaux moins perçants type "cri du lynx"



Surveillance continue & informations riverains

- ✓ Suivi en continu des niveaux de bruit pendant les travaux
- ✓ Information auprès des riverains sur les différentes phases de déroulement du chantier

Exemple de clôture acoustique



Maîtrise des poussières au sol

- ✓ Arrosage et brumisation régulière des voiries
- ✓ Revêtement spécifique des pistes de chantier



Propreté des transports

- ✓ Balayages réguliers des accès
- ✓ Bâchage obligatoire des bennes transportant des matériaux volatils



Horaires chantier : du lundi au vendredi 7h30-18h
**hors périodes exceptionnelles*

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



Les mesures d'évitement et de réduction des nuisances en phase chantier



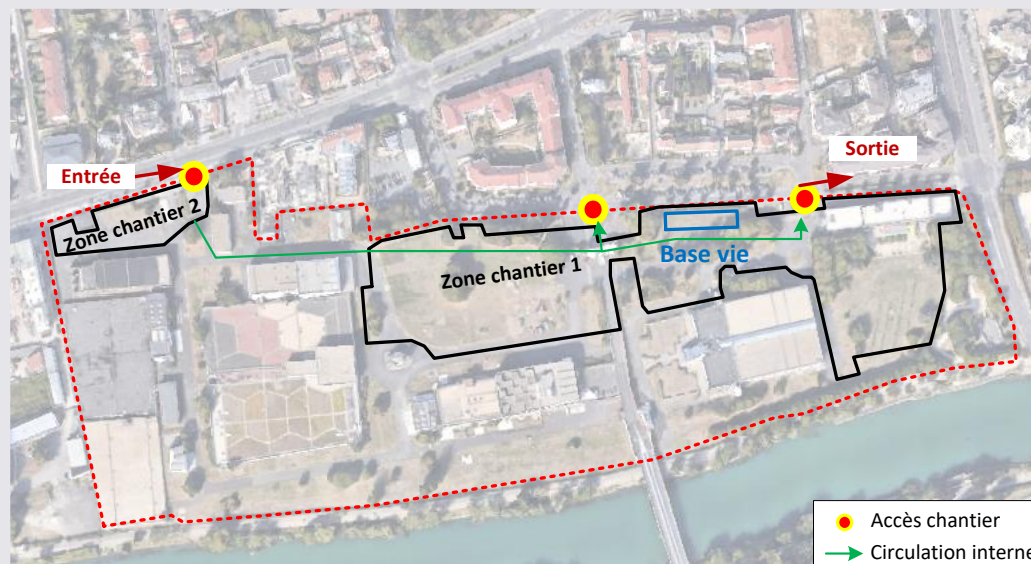
Informations aux riverains

- ✓ Informations préalables auprès des riverains en cas de situations exceptionnelles par boitage notamment
- ✓ Présence d'un gardien aux entrées et sorties permettant d'assurer un accès au site en sécurité
- ✓ Présence d'une signalétique de chantier
- ✓ Mise en place d'un plan de circulation pour les véhicules de chantier (plans ci-après)



Plan de circulation

Trafic de poids lourds liés au chantier : solution présentée dans le dossier



Modification proposée pour la période allant de décembre 2026 à avril 2028



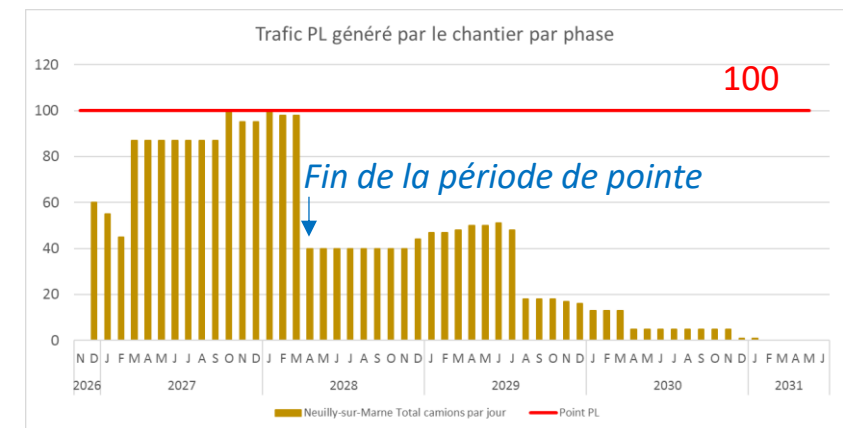
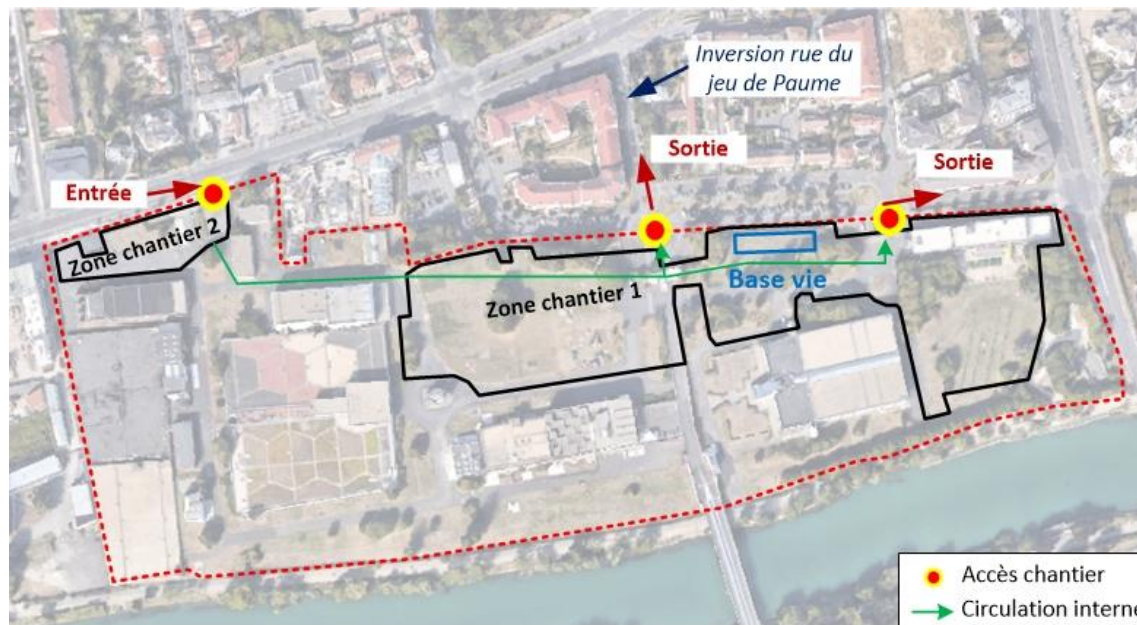
THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



Les mesures d'évitement et de réduction des nuisances en phase chantier

Conditions de circulation des poids lourds liés au chantier à partir d'avril 2028



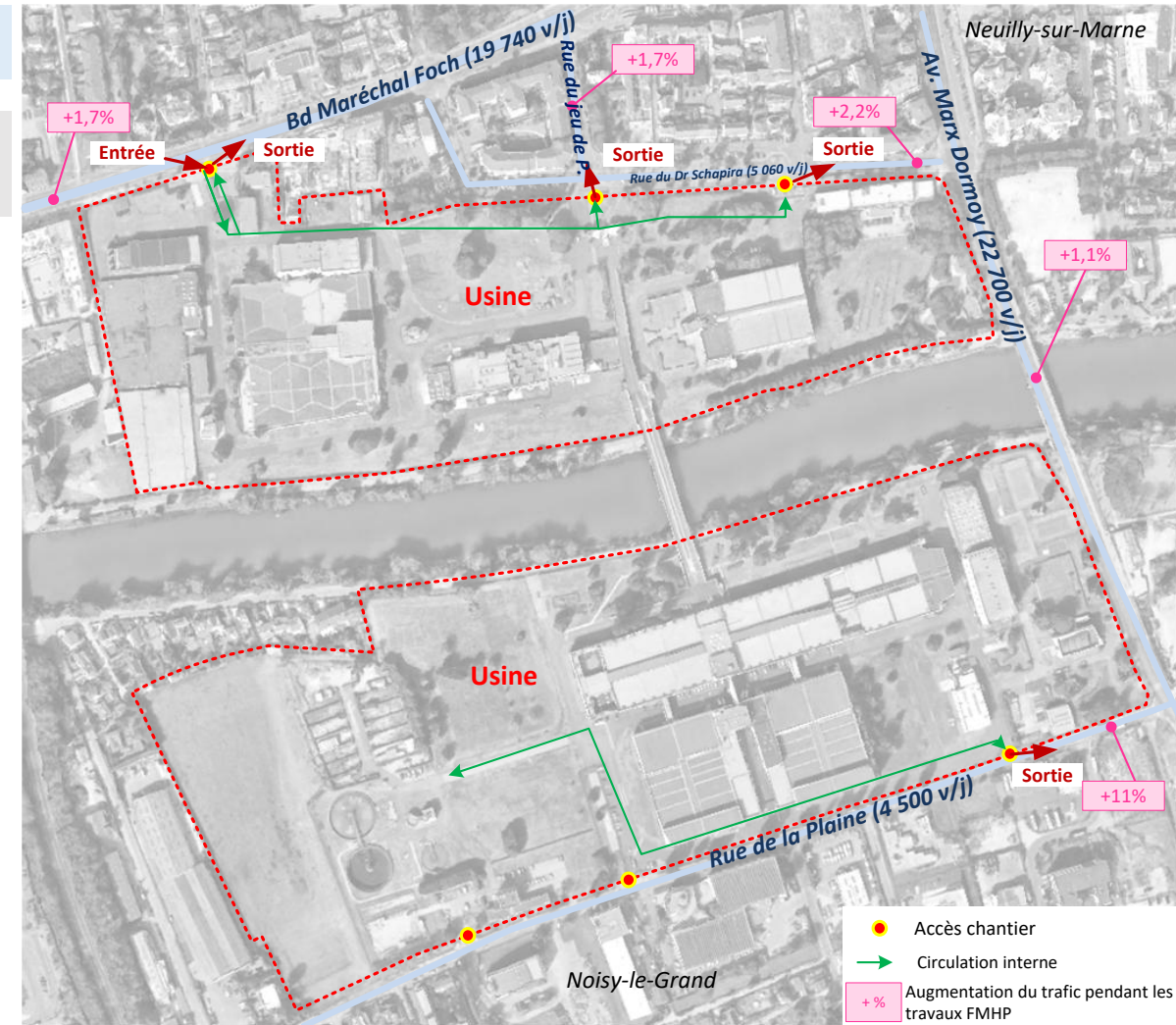
THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



Les mesures d'évitement et de réduction des nuisances en phase chantier

➔ Impact après mesures ERC en pointe toutes phases confondues



THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées



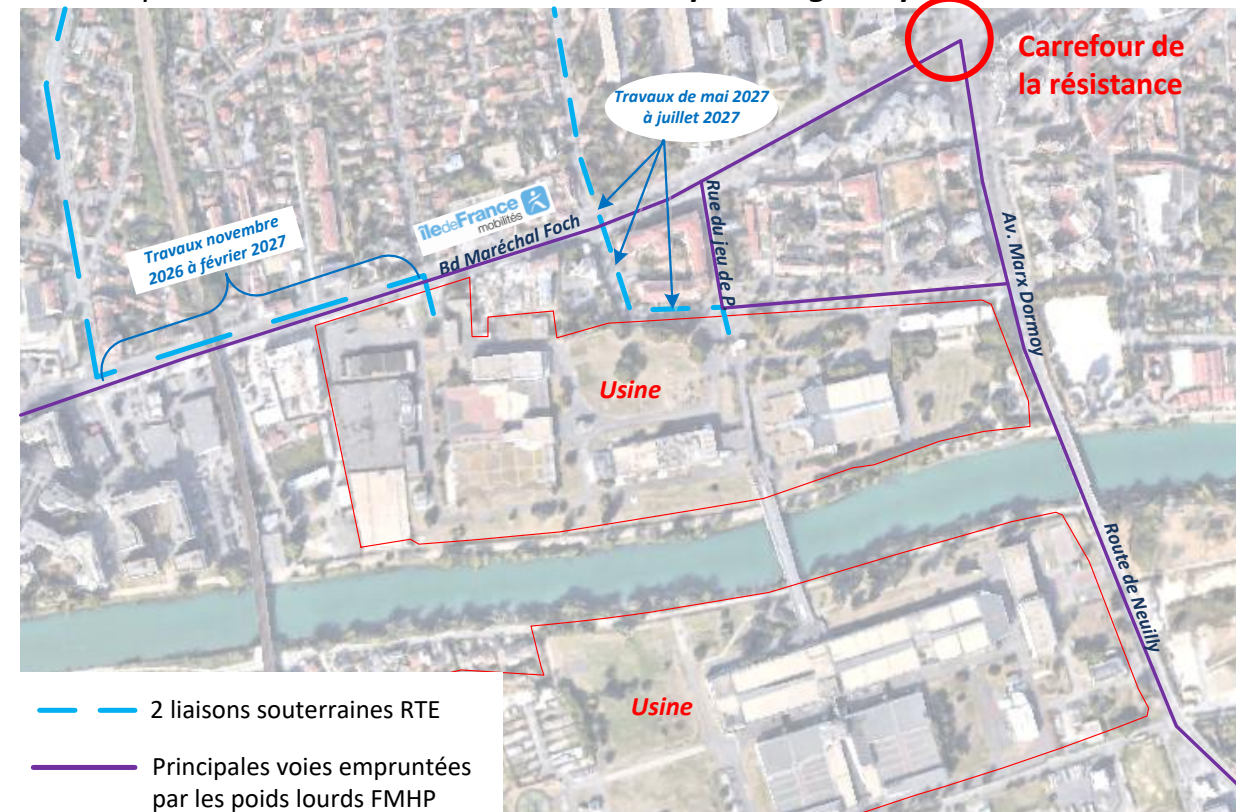
Interfaces travaux RTE et autres (ex. Projet Bus Bords de Marne, Collège Balzac)

Nouvelle étape de concertation par RTE avec les acteurs rencontrés (mairie, département, réunions concessionnaires, projets d'aménagement, ...).

- ✓ Objectif : Constituer un phasage par zone de travaux compatible et limitant les impacts sur la circulation pour les riverains
- ✓ Pourquoi : Des travaux ou impacts dans une même zone, notamment autour de l'usine :

- ❑ **Boulevard Maréchal Foch** : projet Bus Bords de Marne. Réunions et partages de plans avec IDF Mobilités pour coordination des travaux des futures liaisons RTE avec ceux à venir **à partir de 2027** dans le cadre de ce projet : dévoiement des réseaux non compatibles avec la future plateforme de bus.
- ❑ **Rue du Jeu de Paume** : maintien du sens de circulation puis inversion sens nécessaire pour les travaux dans l'usine **à partir d'avril 2028** : circulation poids lourds

Localisation des travaux RTE et principales voies de circulation empruntées par les poids lourds liés au chantier FMHP : **planning compatible**



THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 1 : Les travaux et les nuisances engendrées

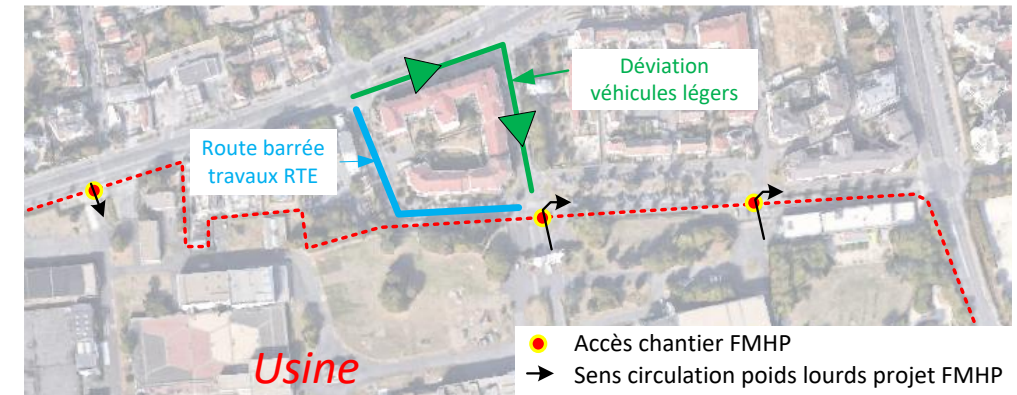


Interfaces avec les travaux RTE

Exemples concrets compatibilité planning avec les travaux dans l'usine et le projet Bus Bords de Marne

- ✓ Travaux Boulevard Maréchal Foch (novembre 2026 à février 2027) :
 - avant impacts BBM et travaux terrassement dans l'usine
 - circulation dans les 2 sens maintenue** avec neutralisation de voie de circulation au niveau de l'emprise chantier
- ✓ Travaux rue du Dr Schapira (mai à juillet 2027) :
 - Route barrée **sauf riverains** avec mise en place d'une **déviaton par rue du Jeu de Paume** pour les véhicules légers avec maintien du sens de circulation
 - Travaux /déviation finalisés avant inversion sens en avril 2028

Déviation rue du Dr Schapira par rue du Jeu de Paume



Thème 2 : Retour d'expérience sur les démonstrateurs

« filtrer plus ou moins bien les déchets présents dans l'eau (pour les PFAS, c'est loin d'être prouvé) »

« Elle retiendrait tout ce qu'on ne veut pas dans l'eau potable, y compris ce qu'on appelle les polluants éternels (PFAS), alors que scientifiquement aucune preuve n'existe à ce jour pour démontrer le bien-fondé du procédé. »

Thème 2 : Retour d'expérience sur les démonstrateurs

Des pilotes pour lancer un déploiement progressif d'ici 2032

- ✓ Deux démonstrateurs en place depuis mars 2025 sur les usines de Neuilly-sur-Marne et Choisy-le-Roi
- ✓ Capacité unitaire : 1 500 m³/j



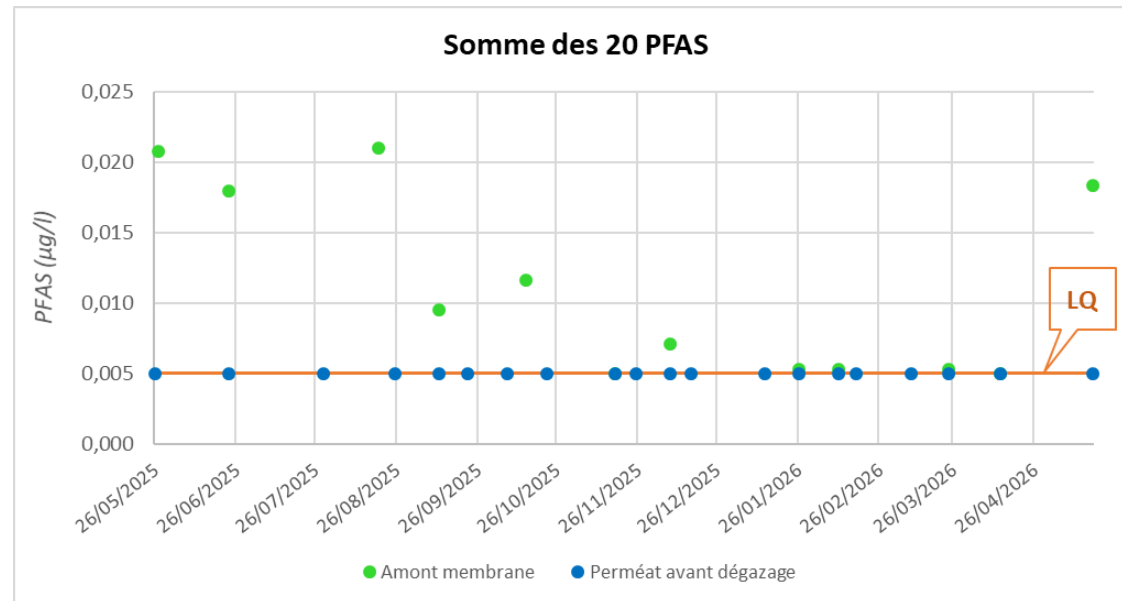
THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 2 : Retour d'expérience sur les démonstrateurs

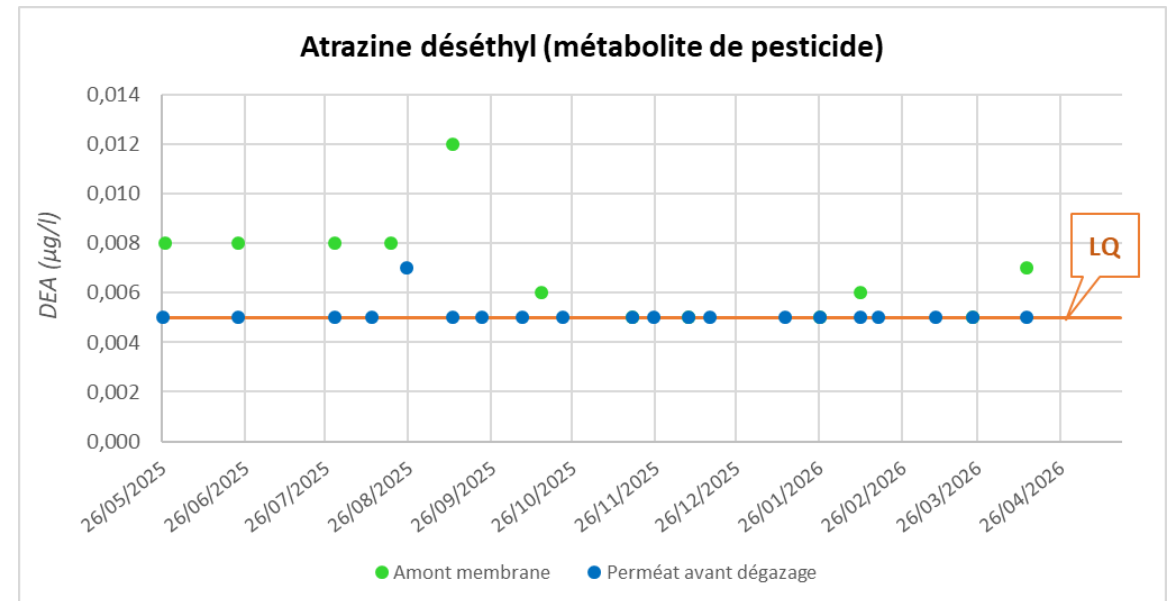
Présentation des performances enregistrées :

➤ Pilote de Neuilly-sur-Marne :

Seuil eau potable actuel : 0,1 µg/l



Seuil eau potable actuel : 0,1 µg/l



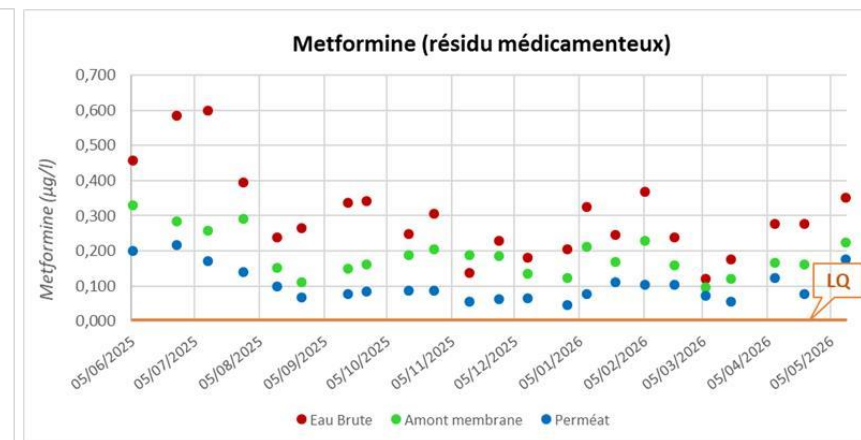
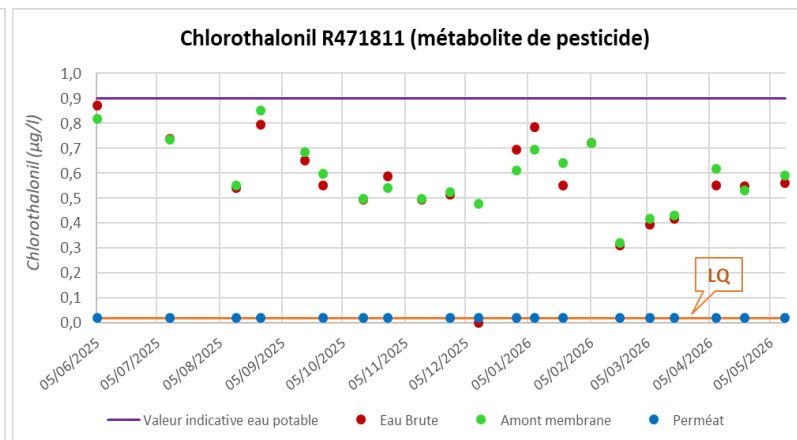
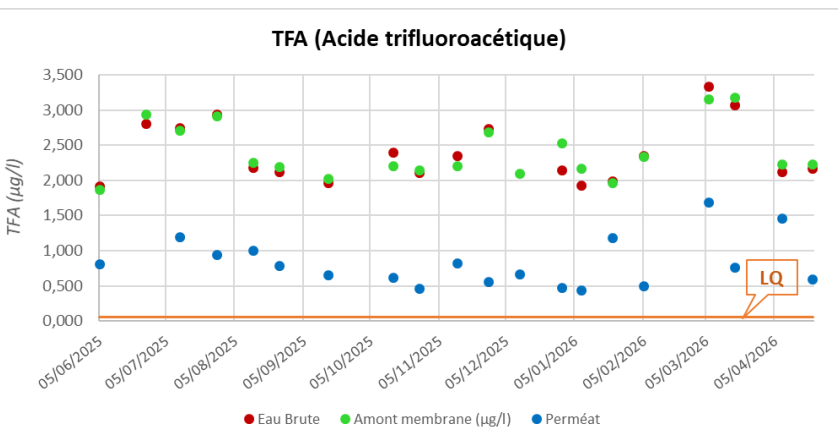
- Concentration filière actuelle : 0,005 – 0,021 µg/l
- Concentration avec filière FMHP : non quantifiable en laboratoire
- Concentration filière actuelle : 0,006 – 0,012 µg/l
- Concentration avec filière FMHP : non quantifiable en laboratoire

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 2 : Retour d'expérience sur les démonstrateurs

Présentation des performances enregistrées :

➤ Pilote de Choisy-le-Roi :



- Abattement filière actuelle : < 5%
- Abattement avec filière FMHP : 65%

- Abattement filière actuelle : < 5%
- Abattement avec filière FMHP : > 95%

- Abattement filière actuelle : 34%
- Abattement avec filière FMHP : 65%

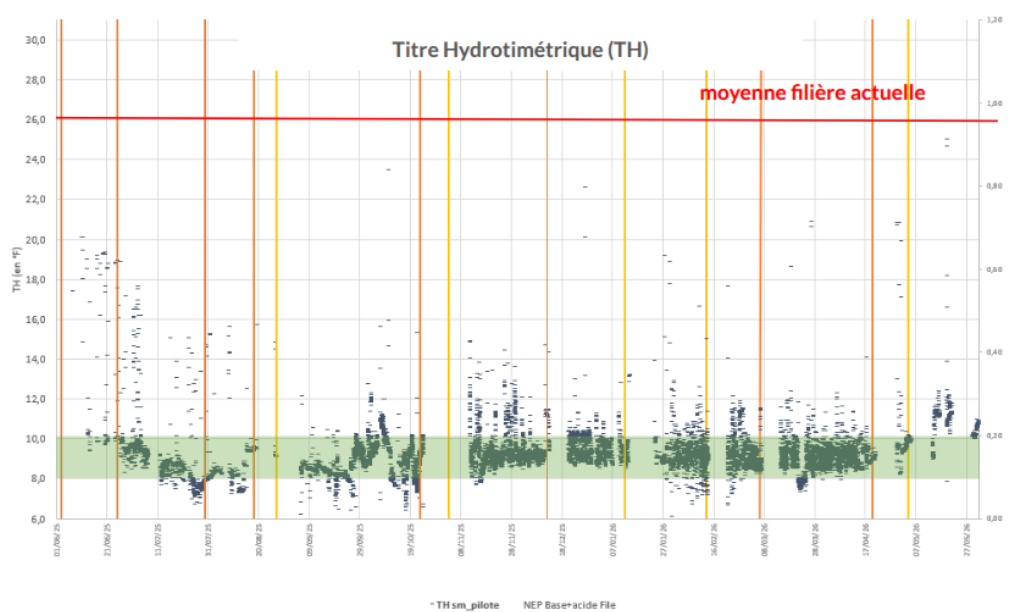
Les abattements indiqués sont des moyennes sur la période d'étude.

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

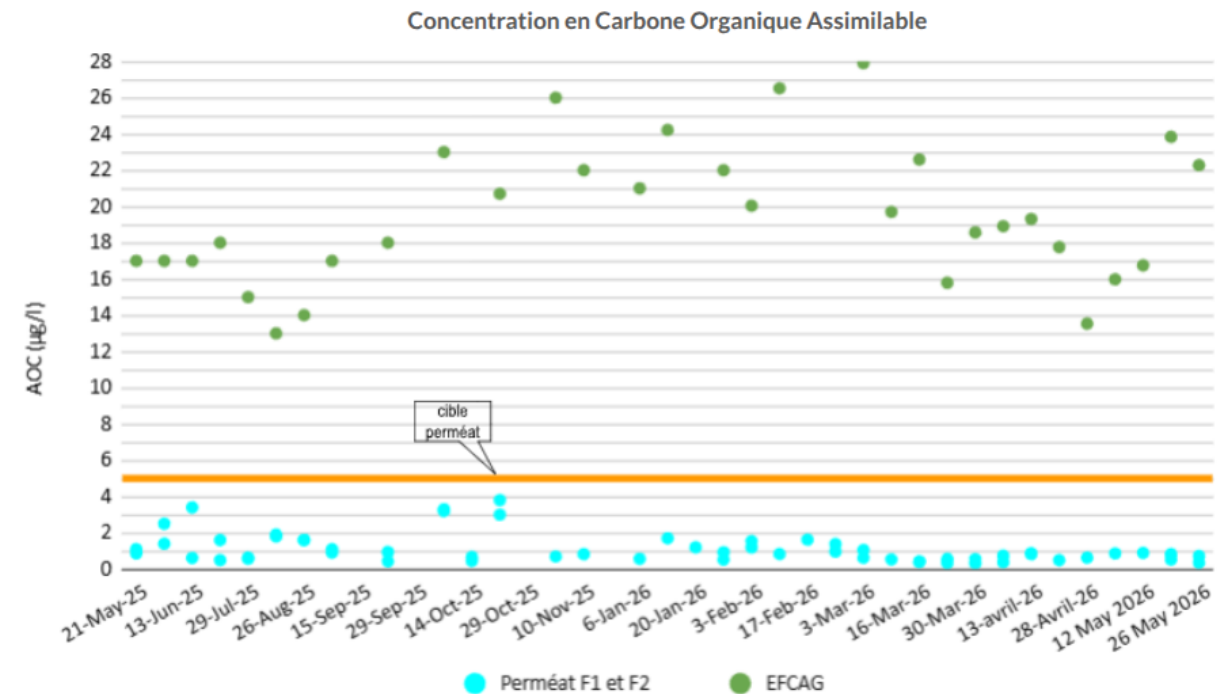
Thème 2 : Retour d'expérience sur les démonstrateurs

Présentation des performances enregistrées :

➤ Pilote de Neuilly-sur-Marne :



- TH actuel : 26°F en moyenne
- TH futur : 8-10 °F
- Calcaire abattu → eau adoucie



- Abattement massif de la matière organique résiduelle pour permettre de réduire la chloration

Thème 3 : Le rejets des effluents membranaires



Méthode d'analyse de l'impact des rejets de la filière membranaire

« On peut être inquiets des effets que les rejets pourraient avoir sur les usagers de la rivière, pour les sites de baignade, l'état de la faune et la flore aquatiques. »

« Une évaluation d'ampleur sur des invertébrés et des vertébrés serait nécessaire sur le temps long. »

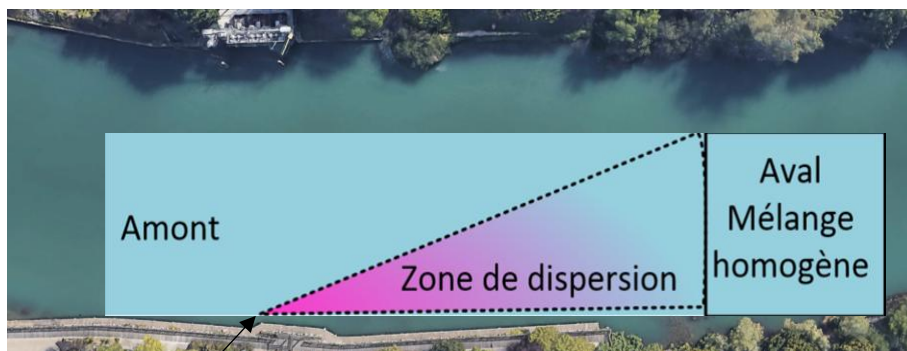
« Le panache de polluants concentrés rejeté par l'émissaire constituera une barrière létale pour tous les organismes vivants. »

Thème 3 : Le rejets des effluents membranaires



Méthode d'analyse de l'impact des rejets de la filière membranaire

Recours à plusieurs méthodes :



Point de rejet

Méthode 1

Méthode 2

Méthode 1 : réalisation de modélisations permettant d'examiner le **mode de dispersion** des rejets et les **niveaux de concentrations** dans la zone de dispersion

Méthode 2 : réalisation de calculs permettant d'évaluer les **concentrations résultantes** dans la Marne au mélange homogène

THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 3 : Le rejets des effluents membranaires



Les résultats et la réglementation

Pas d'augmentation de la masse de polluants

- ✓ Les micropolluants ne sont pas ajoutés, ils étaient déjà présents dans la rivière
- ✓ L'accroissement entre amont et aval est faible

Traitement en amont des membranes

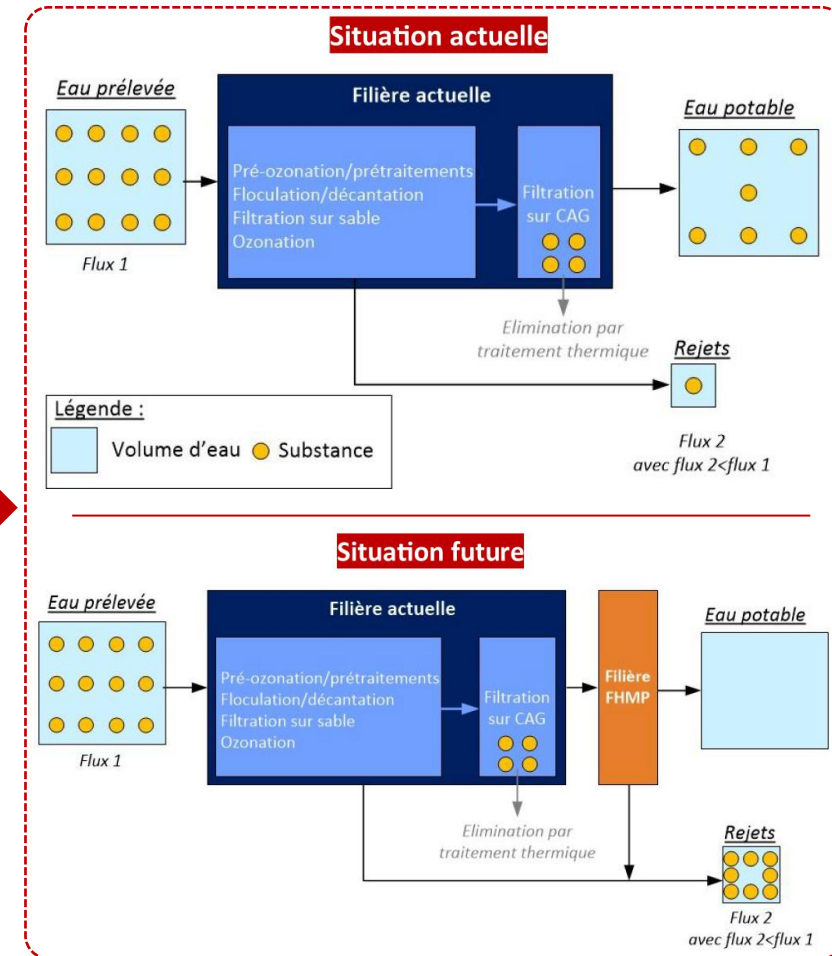


- ✓ L'eau passera par une étape de traitement sur charbon actif avant les membranes.
- ✓ Une partie des micropolluants aura été retenue sur le charbon actif.

→ Flux rejeté < flux prélevé

Réglementation et dispersion

- ✓ Les modélisations montrent que le rejet n'a pas d'impact local, grâce à la dilution rapide.
- ✓ Les normes de qualité environnementales et seuils d'écotoxicité sont respectés.
- ✓ Le rejet sera encadré par un arrêté préfectoral.
- ✓ Les effluents membranaires seront traités pour retenir le phosphore.



THÉMATIQUES EXAMINÉES À LA DEMANDE DE LA COMMISSION D'ENQUÊTE

Thème 3 : Le rejets des effluents membranaires

Impact sur les usages eau potable et baignade

Impact **faible** lié au rejet des effluents membranaires dans la Marne :



Usage eau potable

Prise d'eau à 8,4 km en aval mais **seuils visés pour la production d'eau potable respectés** dans le rejet lui-même ou en aval immédiat du point de rejet dans la Marne



Usage baignade

Ouverture à court terme de plusieurs sites de baignade sur les bords de Marne compatible avec le projet :

- **Absence de contamination bactériologique des rejets**
- **Traitement du phosphore contenu dans les rejets pour limiter le risque d'eutrophisation et de prolifération des algues toxiques**
- **Pas de problématique associée aux micropolluants pour les eaux de baignade**



Thème 3 : Le rejets des effluents membranaires



Les mesures prises

Surveillance :

- ✓ Suivi analytique renforcé par rapport aux installations existantes :
 - Analyse des rejets
 - Analyses dans le milieu récepteur (analyse de la Marne, réalisation de bioessais, analyse des sédiments)



Recherche & Développement (R&D) sur les techniques de traitement des effluents membranaires

- ✓ Veille technologique et pilote pour tester des procédés encore non matures, intégrés dans le programme R&D du SEDIF

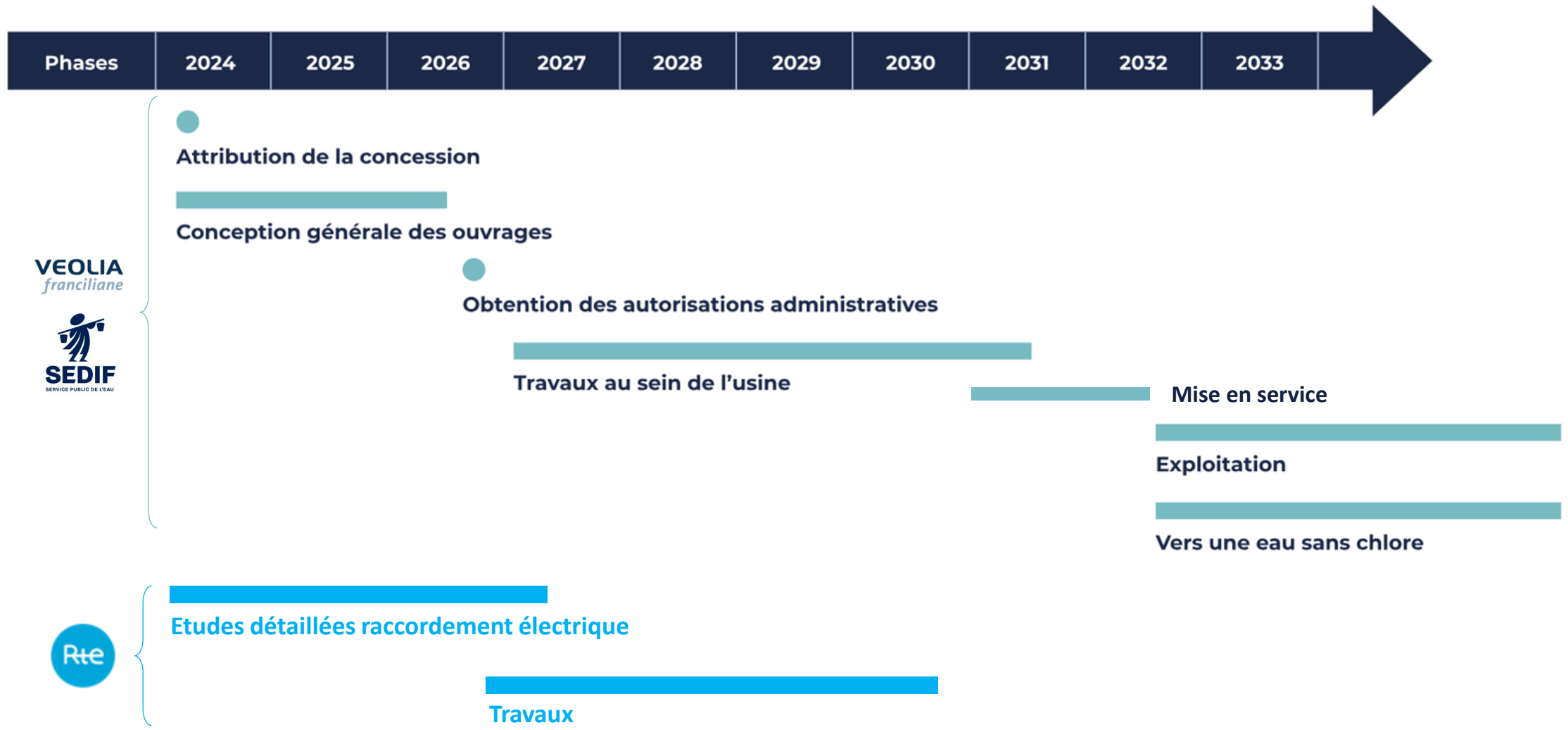
Projet d'insertion d'une unité de traitement membranaire
sur l'usine de production d'eau potable à
Neuilly-sur-Marne (93)



3 – Intervention du maître d'ouvrage

3.2 – La suite du projet

PLANNING



RÉFÉRÉ PRÉVENTIF

Une démarche de protection et de transparence



Modernisation de l'usine SEDIF

Travaux d'amélioration des infrastructures de traitement



Le référé préventif pour vous protéger

Cette procédure juridique établit officiellement l'état de votre bien avant toute activité de chantier



Une transparence totale

Les riverains seront informés en continu de l'évolution et du planning des travaux



Le rôle de l'expert et votre collaboration



Un expert judiciaire impartial

Un homme de l'art indépendant désigné directement par le tribunal compétent



Réalisation des constats

L'expert documentera l'état actuel des immeubles pour servir de preuve en cas de besoin



Votre disponibilité est essentielle

Il est nécessaire de rendre votre bien accessible lors des réunions organisées par l'expert

**Projet d'insertion d'une unité de
traitement membranaire**
sur l'usine de production d'eau potable à
Neuilly-sur-Marne (93)



4 – Temps participatif



Interventions et questions de la salle



5 – Conclusion

Jean-Marie PAULOT

A retenir



Fin de la consultation publique le 7 juillet à 18h30



Remise du rapport avec les « conclusions motivées » de la commission d'enquête pour le 28 juillet

La consultation du public et ses modalités



Comment s'informer et s'exprimer ?

- Consulter le dossier de consultation du public disponible sur les sites internet :
 - ❑ <https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-neuilly-sur-marne>
 - ❑ <https://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-risques-et-nuisances/2-EAU/Enquetes-et-consultations-du-public-en-cours/Dossiers-Loi-sur-l-eau>
- Déposer un avis sur le registre numérique à disposition sur le site internet <https://www.registre-numerique.fr/sedif-usine-neuilly-sur-marne>
- Déposer un avis sur le registre papier présent en mairie de Neuilly-sur-Marne
- Envoyer une contribution à l'adresse mail sedif-usine-neuilly-sur-marne@mail.registre-numerique.fr

Ou par voie postale à l'adresse suivante à l'attention de M. PAULOT :

Projet de filière membranaire haute performance (FMHP) pour l'usine de Neuilly-sur-Marne et Noisy-le-Grand – Mairie de Neuilly-sur-Marne, développement urbain, service urbanisme – Hôtel de ville – 1 place François Mitterrand - 93330 Neuilly-sur-Marne



Projet d'insertion d'une unité de
traitement membranaire
sur l'usine de production d'eau potable à
Neuilly-sur-Marne (93)



FIN